

Tours-Strasbourg, le 22 février 2016,

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de
Antiquité-Avenir. Réseau des Associations liées à l'Antiquité
qui s'est tenue le 30 janvier 2016 en Sorbonne, amphithéâtre Bachelard

La séance débute vers 14h00

a. Associations membres représentées, suivi de(s) nom(s) de leur(s) représentant(s), le premier mentionné étant celui qui a pris part au vote :

1. Les Amis de la Villa Kérylos : Marie-Rose Guelfucci
2. Association Française d'Histoire Economique (AFHE) : Cecilia D'Ercole
3. Association le Latin dans les Littératures Européennes (ALLE) : Cecilia Suzzoni et Luigi-Alberto Sanchi
4. Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires (APFLA-CPL) : Véronique Ciréfica
5. Association des Professeurs d'Histoire et Géographie (APHG) : Marc Charbonnier, Bruno Benoît, Hubert Tison, Henri Beaulieu
6. Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur (APLAES) : Nathalie Cros
7. Association des Professeurs de Lettres (APLettres) : Romain Vignest
8. Les Argonautes Flavien Villard
9. Arrête Ton Char ! (ATC) : Robert Delord
10. Athéna : Fabrice Robert
11. Le Calame d'or : Marie-Pascale Paulot
12. Les Clionautes. Les historiens et les géographes de l'avenir : Martin Veber.
13. Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes (CNARELA) : François Martin, Sylvie Pédroaréna
14. Compitum : Mathieu Jacotot
15. Méditerranées : Jacques Bouineau
16. Mnémosyne : Sophie Lalanne
17. Rallye latin : procuration de François Perrichon à Nathalie Cros
18. Société d'Etudes Medio- et Néo-Latines (SEMEN-L) : François Ploton-Nicollet
19. Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur (SIES) : procuration de Barbara Meazzi à Jean-Christophe Couvenhes
20. Société des agrégés de l'Université (SdAU) : Blanche Lochmann
21. Société des Études Latines : Guillaume Bonnet
22. Société d'Histoire du Droit (SHD) : Nicolas Cornu-Thénard
23. Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université (SoPHAU) : Maria Teresa Schettino, Jean-Christophe Couvenhes, Antonio Gonzales, Catherine Grandjean
24. Thalassa : Lionel Sanchez
25. Textes pour l'Histoire de l'Antiquité tardive (THAT) : procuration à François Ploton-Nicollet

b. Associations membres excusées :

26. Association pour l'Encouragement des Études Grecques en France (AEEGF)
27. Fortuna Juvat
28. Kallirrhoé

29. Sauvegarde des Enseignements Littéraires (SEL)
30. Société Française d'Archéologie Classique (SFAC)

c. Associations non membres représentées :

1. Les Amis de la Bibliothèque Glotz : Rosine Adda-Rocca
2. Connaissance Hellénique : Pascal Boulhol
3. SHMESP : Société des Historiens médiévistes de l'Enseignement public : Véronique Gazeau

d. Présents qui n'appartiennent pas à une association :

Charlotte Benoist : professeur en collège et créatrice du blog « Notre Paris romain » : <http://blog.crdp-versailles.fr/notreparisromain/index.php/>

1) Rapport d'activité du bureau : finalités de l'association, statuts et règlement intérieur, outils

Jean-Christophe Couvenhes, désigné président de la séance par le bureau informel, souhaite la bienvenue aux représentants des Associations. Il rappelle que le réseau *Antiquité-Avenir* s'est constitué à la suite des *États Généraux de l'Antiquité*, qui se sont tenus le 28 février 2015 en Sorbonne. Une charte a été élaborée suite à la première AG qui a eu lieu le 13 juin 2015, et a été signée par les associations présentes à l'AG du 26 septembre. Un bureau informel, mandataire de l'assemblée, s'est réuni à trois reprises, les 7 novembre et 5 décembre 2015, et le 9 janvier 2016, pour prendre les dispositions nécessaires en vue de l'AG constitutive convoquée pour le 30 janvier, à savoir l'élaboration de propositions concernant le nom et le logo du réseau, les outils techniques à utiliser pour la communication au sein du réseau et à l'extérieur, ainsi que son statuts et son règlement intérieur. Ce bureau informel était constitué de Jacques Bouineau (Méditerranées), Marc Charbonnier (APHG), Jean-Christophe Couvenhes (Secrétaire des États généraux de l'Antiquité, SoPHAU), Nathalie Cros (APLAES), Robert Delord (Arrête Ton Char !), Antonio Gonzales (SoPHAU), Blanche Lochmann (SdAU), Sylvie Pédroaréna (CNARELA), Maria Teresa Schettino (SoPHAU), Cécilia Suzzoni (ALLE) et Martin Veber (Les Clionautes. Les historiens et les géographes de l'avenir).

Après ce bref historique, Jean-Christophe Couvenhes présente les modifications de la charte proposées par le bureau informel, suite aux indications d'ATE qui ont fait apparaître une ambiguïté syntaxique. La charte amendée est ensuite relue et approuvée à l'unanimité par vote à main levée par les représentants des associations membres.

Puis il insiste sur la mission de promotion des sciences de l'Antiquité que s'est donnée Antiquité-Avenir, au sein d'un réseau qui respecte l'indépendance des associations qui le rejoignent. Telle est la philosophie du réseau.

Deux assemblées générales sont à prévoir : l'une en juin (ou en septembre ?) 2016, l'autre mi-décembre 2016 ou bien en janvier 2017.

Jean-Christophe Couvenhes rappelle enfin les buts de l'association : organiser les *États Généraux de l'Antiquité* à échéance régulière (tous les 3 ou 4 ans par exemple) ; permettre, via un site internet et une plate-forme collaborative, la diffusion d'informations et la constitution de projets associant différents membres d'*Antiquité-Avenir* ; à terme, constituer une fondation, qui permette de faire intervenir d'autres instances comme les bibliothèques ou les instituts français à l'étranger.

Après avoir mis à nouveau en perspective la philosophie du réseau, contenue dans la charte placée en préambule des statuts, Jacques Bouineau présente plus avant ces statuts et rappelle dans quel esprit ils ont été élaborés au cours des réunions préparatoires du bureau informel. Celui-ci a vocation à se transformer en directoire, après approbation par l'assemblée générale, et pourra être ouvert à d'autres membres d'Antiquité-Avenir intervenant comme « experts ».

L'enjeu est tout d'abord d'institutionnaliser le travail mené depuis le 28 février 2015. L'ambition est, ensuite, de définir une vision politique, qui se fonde sur le rôle essentiel de la culture liée à l'Antiquité pour la formation des hommes de demain, et pour la qualité humaniste du monde d'aujourd'hui. Pour cela, il est nécessaire de se situer au plus haut de l'exigence intellectuelle et de mener un travail collégial : tout a été discuté et décidé en commun, chacun apportant ses compétences à une œuvre commune ; à partir des débats au sein du bureau informel les statuts ont été réécrits 14 fois et le règlement intérieur a été réécrit 5 fois.

Enfin, les statuts sont conçus pour garantir le respect des différences et de l'autonomie de toutes les parties constitutives (*AA* n'a pas pour vocation de se substituer aux ou de mettre sous tutelle les associations membres qui composent le réseau).

Pour atteindre ces objectifs, il sera important d'associer les plus grands noms et les plus grandes institutions à l'entreprise : c'est la fonction du comité rassemblant les membres d'honneur.

Toutes les bonnes volontés, même modestes, ont vocation à être accueillies : c'est la raison pour laquelle l'égalité des membres actifs est prévue.

Toutefois, il faut demeurer prudent en ces temps difficiles : les procédures de contrôle prévues par les statuts n'ont pas pour objectif d'exclure certaines associations au bénéfice d'autres, mais de garantir à ses promoteurs, l'APLAES et la SoPHAU, membres de droit d'*AA*, qu'ils ne seront pas dépouillés de leur effort ; de tenir éloignés des groupements qui risqueraient de dénaturer l'esprit qui a présidé à la mise au point de cette œuvre humaniste et collégiale.

Le choix a été fait d'un cadre simple, celui de la loi de 1901, précédée d'un préambule contenant la charte constitutive de l'entreprise, qui énonce les principes fondateurs. Le partage des pouvoirs est assuré par la collégialité.

Les statuts sont complétés par un règlement intérieur destiné à faciliter les prises de décision en vertu de dispositions précises, et à permettre des évolutions structurelles grâce à une modification aisée du cadre juridique.

À la suite de cette présentation, chacun des présents est invité à présenter brièvement l'association qu'il représente, puis la discussion s'engage.

La Société des Agrégés, par la voix de Blanche Lochmann, exprime ses inquiétudes devant le risque qu'une structure trop lourde ferait courir à des associations militantes, en freinant leur réactivité, là où un collectif moins formel serait plus efficace.

Jacques Bouineau répond que les statuts ont pour fonction de pérenniser les actions sur le long terme, sans nuire à l'efficacité des combats que chaque association membre mène de son côté ou en union avec les autres. Il souligne le caractère éphémère d'un collectif dont l'action ne viserait que la réforme ; il est en revanche nécessaire d'envisager des projets de valorisation et promotion sur le moyen et long terme.

Bruno Benoît (APHG) : l'APHG est en première ligne aux côtés des professeurs, dans un combat plus général pour l'histoire, qui fait partie des matières menacées à la fois dans les horaires et les programmes.

Antonio Gonzales (SoPHAU) : l'engagement que nous avons à mener concerne les disciplines « classiques », qui sont menacées de dissolution. Notre capacité à nous fédérer constitue un signal de mobilisation essentiel, dans lequel nous sommes à la fois force de combat et force de proposition.

Cecilia d'Ercole (AFHE) demande des précisions sur le site d'*AA* et pose la question de savoir comment la structure peut agir dans une situation qui appelle une réaction très rapide. Jean-Christophe Couvenhes précise que ce sera le rôle du directoire de définir la démarche la plus efficace pour assurer l'équilibre entre la nécessaire réactivité et la validation par les associations membres de chaque documents.

Cécilia Suzzoni (ALLE) met en garde contre le « patriotisme disciplinaire » : il faut au contraire affirmer le commun, et faire valoir les projets qui vont dans le sens d'un renouvellement dans les façons d'agir.

Maria Teresa Schettino (SoPHAU) rappelle que le réseau est le résultat des États Généraux de l'Antiquité : il faut distinguer, sans que l'un exclue l'autre, un point de vue immédiat et une perspective à long terme. Le réseau n'a aucunement vocation à se substituer aux associations.

François Martin (CNARELA) précise que le but des statuts est également de nous protéger contre les tentatives de récupérations éventuelles.

Robert Delord (ATC) insiste sur le fait que l'urgence est maintenant : la réforme du collège, prise par décret, est appliquée brutalement en ce moment même. Bruno Benoit propose que l'on se saisisse de la prochaine échéance électorale en 2017. C'est la raison pour laquelle il est indispensable de nous faire connaître aux politiques et aux institutions selon Lionel Sanchez (Thalassa).

Charlotte Benoist, qui n'appartient pas à une association, mais gère un portail concernant l'enseignement du latin, souligne que parler d'une seule voix permettra peut-être de se faire entendre.

On procède au vote, qui se déroule, à main levée, sur appel nominal de chacune des associations ayant droit de vote, à savoir les 25 associations membres représentées (dont 3 par une procuration)

2) Résolution n°1 : mise au vote du nom et du logo de l'association : « Antiquité-Avenir. Réseau d'Associations liées à l'Antiquité » : le nom est adopté à l'unanimité des votants (25 voix).

Pour le logo, un premier choix est fait pour le logo n°1 : 20 voix pour le logo n°1, 2 pour le logo n°2 et 3 abstentions (SoPHAU, Amis de la villa Kérylos, SdAU)

3) Résolution n°2 : mise au vote des statuts de l'association loi 1901 « Antiquité-Avenir. Réseau d'Associations liées à l'Antiquité » : Jacques Bouineau précise que quelques coquilles ont été corrigées, et propose l'ajout d'un alinéa permettant d'intégrer comme membre actif une association qui n'est pas de droit français (International Association for Assyriology) : cette intégration est dérogatoire et assortie de garanties précisées dans les statuts.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité des associations membres représentées moins une abstention (SdAU).

Les statuts seront déposés dès que possible. Le vote des statuts entérine la désignation du directoire chargé de mettre en place les outils nécessaires au fonctionnement d'« Antiquité-Avenir. Réseau d'Associations liées à l'Antiquité ».

4) Résolution n°3: mise au vote du règlement intérieur de l'association «Antiquité-Avenir. Réseau d'Associations liées à l'Antiquité ». À la demande de l'association Mnémosyne, on ajoute que le directoire consultera directement les membres d'Antiquité-Avenir en cas de difficulté : la décision sera prise à la majorité simple, et la décision du directoire sera prise en fonction du résultat de la consultation (§III, art. 19).

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité des associations membres représentées moins une abstention (SdAU).

5) Résolution n°5 : mise au vote des montants de la cotisation. On précise le montant maximum de 100 euros quelle que soit l'association adhérente.

Le montant de la cotisation est adopté à l'unanimité des associations membres représentées.

7) Questions diverses : la réforme du collège, où en sommes-nous ?

Un point est fait sur la situation dans les collèges : la loi est passée par décret, les DHG sont en train de tomber et l'on commence à voir que les heures diminuent considérablement et que des postes sont supprimés.

Il est envisagé de rédiger une motion au nom d'*Antiquité-Avenir*.

Mathieu Jacotot (Compitum) soulève le problème auquel peuvent être confrontées les associations dans les statuts desquelles la dimension revendicative est exclue. L'urgence est bien là, et la promotion des langues et cultures antiques se distingue de plus en plus mal de leur défense, mais la question doit être posée dans le CA de l'association concernée.

On convient de la rédaction d'un communiqué de presse à diffuser largement.

Enfin, Pierre Judet de la Combe, Nicolas Grimal, Thierry Grillet, Dario Mantovani ont déjà accepté d'être membres d'honneur du réseau. Nous les en remercions.

8) Photographie des représentants des associations partenaires d'« Antiquité-Avenir. Réseau d'Associations liées à l'Antiquité ».

L'AG se clôt à 16h30.

A l'issue de l'assemblée générale, le directoire nouvellement élu s'est réuni pour répartir les différentes responsabilités entre ses membres. Ont été désignés avec l'accord de tous :

Président : Jacques Bouineau (Méditerranées)

Vice-présidents : Marc Charbonnier (APHG), Robert Delord (Arrête Ton Char !), Blanche Lochman (SdAU), François Martin qui remplace Sylvie Pedroarena (CNARELA), Cecilia Suzzoni (ALLE)

Secrétaire des États Généraux de l'Antiquité : Jean-Christophe Couvenhes (SoPHAU)

Secrétaire adjointe des États Généraux de l'Antiquité : Maria Teresa Schettino (SoPHAU)

Secrétaire : Nathalie Cros (APLAES)

Secrétaire adjoint : Antonio Gonzales (SoPHAU)

Trésorier : Martin Veber (Les Clionautes, les historiens et les géographes de l'avenir)

Martin Veber, en tant que trésorier, est chargé de déposer les statuts et d'ouvrir un compte au nom d'AA. Le président préparera le communiqué de presse. Les secrétaires d'AA et des EGA et leurs adjoints se chargeront de proposer le texte d'une motion et de définir la démarche pour permettre à chaque association, qu'elle soit ou pas représentée dans le directoire, de s'exprimer. Une réunion du directoire est annoncée pour le printemps : la date sera ultérieurement fixée.

Les travaux du directoire se terminent à 17h00

Nathalie Cros (APLAES) et Maria Teresa Schettino (SoPHAU)
Secrétaires de séance